



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 131627

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'aide au financement des dispositifs de sécurité pour les commerçants. La multiplication des braquages et cambriolages, parfois perpétrés à l'aide d'armes lourdes, auprès des commerçants de détail et de proximité, et notamment des buralistes, révèle l'importance de la sécurité et de la vidéoprotection. Ces équipements, et la présence d'enregistrements vidéo, permettent en effet d'accroître l'efficacité des enquêtes de police. Conscient de cette utilité, le Gouvernement a proposé aux professionnels concernés la mise en place d'une subvention sécurité de 15 000 euros pour le financement des matériels de sécurité de leurs commerces (systèmes d'alarme, grilles de protection, vidéoprotection...), aux normes requises par leur contrat d'assurance. Cette mesure, prévue pour le début d'année 2012, ne semble pas avoir été publiée. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître les perspectives d'application de cette mesure attendue par les commerçants concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131627

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2640

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)